

Le projet de "RAVeL des sources" entre Theux et Spa

Question écrite du 20/07/2022

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures

J'ai été contacté par plusieurs mandataires locaux de ma région à propos de la terminologie utilisée pour le futur « RAVeL des sources », à savoir le véloroute.

En effet, lors d'échanges en comité de pilotage du masterplan du bassin de la Vesdre, l'aménagement des berges aborde à juste titre souvent l'état d'avancement de la Vesdrienne ou du « véloroute des sources ».

À cette occasion, il a été précisé que la volonté de Monsieur le Ministre était de construire entre Theux et Spa « une cyclostrade » qui offrirait la priorité absolue voire l'exclusivité aux vélos choisis comme mode de mobilité alternatif à la voiture, les piétons étant exclus...

Le Directeur du SPW à Verviers, Monsieur Philippe Elsen, aurait confirmé, mais avec nuances en précisant que certains tronçons donneraient la priorité aux vélos comme moyen de déplacement pour aller au travail. Ce serait le cas du permis qui va être déposé entre Spa et Spixhe, dans la traversée de villes ce serait plus équilibré...

Nous sommes plusieurs mandataires à nous étonner. En effet, notre idée de RAVeL qui date de 2004 serait remplacé par une autoroute à vélos en lieu et place de la voie lente que nous avons toujours souhaitée.

Les promeneurs, VTTistes du dimanche, familles, en seraient donc exclus pour des raisons qui nous échappent quelque peu. Ce n'est pas, à mon sens, la volonté des communes concernées.

Monsieur le Ministre peut-il me préciser de façon claire quelle est sa vision précise de la mise en œuvre de la liaison lente entre Spa et Theux et, par extension, cette vision pour la Vesdrienne. Peut-il également me communiquer le calendrier de mise en œuvre de ces deux projets complémentaires ?

Réponse du 09/09/2022

de HENRY Philippe

Comme le mentionne l'honorable membre dans sa question parlementaire, l'idée d'un RAVeL entre Theux et Spa n'est pas neuve.

Cependant, depuis 2004, les thématiques de mobilité et d'environnement ont évolué.

Aussi, pour rappel, cette liaison permettra à terme de liaisonner Spa – Theux – Pepinster (et donc la Vesdrienne) et de relier ces pôles de vie et les différentes activités existantes. Il est donc important de prendre un peu de hauteur par rapport à cette liaison et d'y déceler un maillage à grande échelle au niveau du territoire.

Au-delà de la dénomination, voici la vision sur l'utilisation attendue de l'infrastructure.

Dès le début de l'étude, de nombreux critères objectifs ont été pris en compte (mobilité, emprises, paysage, technique, avis DNF et CENN, Infrabel, coût, etc.).

Cette étude multicritère a défini un choix de tracé permettant une réelle offre de transfert modal.

Les différentes étapes du processus ont fait l'objet de présentation et de validation tant au sein du SPW qu'au sein des communes concernées.

Pour donner un exemple concret, il a été justement convenu de maintenir certains chemins forestiers existants pour les VTTistes, les cavaliers et les promeneurs.

Suite au choix du tracé, 3 types de zones traversées ont été distinguées : urbaine, périurbaine (transition) et rurale.

En concertation avec les différents services spécialisés du SPW, il a été convenu la règle suivante :

- Urbaine : piste cyclable 3m avec signalisation F99 + trottoir 1,5 m minimum
- Rurale : piste cyclable type D7
- Périurbaine : selon le cas (F99 ou D7)

Il faut souligner que les piétons sont autorisés aussi sur les pistes D7.

Pour conclure, les nouvelles infrastructures destinées aux modes actifs ont pour objectif d'accueillir ces modes avec un haut degré de qualité et d'attractivité afin de constituer réellement une offre alternative à la voiture.

Le « RAVeL » a une image historiquement à connotation plus ludique et touristique, mais a aussi sa place, suivant les tronçons, pour constituer cette offre de qualité.

Se déplacer à vélo (électrique) quotidiennement sera plus rapide, plus confortable et plus sécurisé sur de longues distances entre les pôles d'intérêt.

La sécurité des piétons sera améliorée dans les lieux où ils sont nombreux, c.-à-d. dans les centres urbains, grâce à la création d'une séparation claire.

Les promeneurs et les familles auront toujours accès à leurs chemins forestiers favoris.

Il faut noter que l'inspection des berges et l'entretien des cours d'eau se verront améliorés par une meilleure accessibilité.

Enfin, l'infrastructure que l'on propose de dénommer « véloroute des Sources » doit servir de projet tremplin pour améliorer le cadre de vie des villes traversées.

Outre le vocabulaire utilisé pour désigner ces tronçons, l'enjeu essentiel sera bien entendu l'appropriation de cette infrastructure par la population. Comme toute infrastructure de déplacement, le partage le plus harmonieux de celle-ci par ses utilisateurs est attendu.

En ce qui concerne le calendrier d'avancement du projet de Véloroute des Sources, le SPW est effectivement sur le point de pouvoir concrétiser le premier chaînon d'une liaison qualitative pour les modes actifs.

Pour le tronçon Spa – Spixhe : Le permis a été déposé début juillet et le dossier d'adjudication devrait être finalisé pour cet automne, une réalisation serait alors prévue en 2023/24.

Pour le tronçon Spixhe – Theux – Juslenville : un tracé est proposé par le SPW et en cours de discussion avec la Ville de Theux. Le permis sera déposé en 2023.

Pour le tronçon Juslenville – Pepinster : le tracé idéal n'a pas encore été défini précisément. En effet, ce tronçon est plus complexe par la configuration des lieux, par la modification et l'ajout d'ouvrages d'art Infrabel et suite aux inondations.